

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 525 357

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) N° 82 06792

(54) Pendule transparente.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). G 04 B 45/04.

(22) Date de dépôt..... 15 avril 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

**(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 21-10-1983.**

(71) Déposant : MASSON Michel. — FR.

(72) Invention de : Michel Masson.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

**(74) Mandataire : Office Blétry,
2, bd de Strasbourg, 75010 Paris.**

La présente invention est basée sur le type pendule, pendulette ou horloge dont l'appellation est "la pendule transparente". Dans les dispositifs connus de ce genre, le mécanisme de la pendule était apparent ou caché par un quelconque boitier, ainsi, un tel montage ne permettait pas à la pendule d'être adaptée à tous décors et à tous meubles. La pendule selon mon invention permet grâce à sa transparence, premièrement d'attirer la curiosité par son côté mystérieux, deuxièmement d'être adaptable à tout style d'ameublement.

La pendule ne présente aucun mécanisme apparent, ni dans l'entourage, ni dissimulé dans le socle. Dans mon invention, il trouve sa place derrière les aiguilles. Le mécanisme faisant fonctionner la pendule est un mouvement de montre pour dame, très réduit et très plat que j'ai incorporé dans l'épaisseur du cadran transparent. La fixation du mouvement dans son enca斯特ment peut être diverse, tous les moyens adoptés en horlogerie peuvent être employés. Le mouvement peut être : mécanique, électromécanique, électromagnétique, ou électronique. Ce mouvement est à l'abri de toutes poussières grâce à un petit carter de protection. Les aiguilles qui cachent le mouvement, peuvent avoir différentes formes et différentes longueurs.

De par leur fabrication, elles sont d'un type nouveau et unique, elles sont équilibrées, les matériaux qui les composent sont, à titre d'exemple : de l'aluminium, du balza, du plomb, du laiton. Par rapport à la fixation classique, j'ai dû apporter quelques modifications : pour le mouvement électronique, j'ai fait une rallonge d'axe et de tube, et pour le mouvement mécanique j'ai fait une modification de la chaussée porteuse de l'aiguille des minutes et de la roue de canon porteuse de l'aiguille des heures ; une trottteuse centrale peut être prévue avec les mêmes modifications. Le système de mise à l'heure et de fonctionnement est assuré, quand le mouvement est mécanique, le système de remontage et de mise à l'heure se trouve à son arrière et quand le mouvement est électronique, le mécanisme étant très précis (un décalage d'une minute par an), la mise à l'heure peut se faire par les aiguilles ou par prolongation de la tige de remontoir dissimulée dans l'épaisseur du cadran ou bien par modification du calibre. Le mouvement fonctionne sur pile, celle-ci peut être facilement remplacée par l'arrière de la pendule, selon sa durée. Les matériaux du cadran sont : soit du verre (fumé ou non), du cristal ou toutes matières naturelles et synthétiques transparentes (altuglas, plexiglas;..) ou encore tous miroirs. Les chiffres inscrits sur le cadran peuvent

être romains, arabes ou modernes, ils peuvent être adaptés de différentes façons, en les joignant, en les encastrant dans l'épaisseur du cadran, ou fixés en relief, ils peuvent être aussi lumineux ou gravés. Pour le socle et l'entourage, tous les matériaux peuvent être utilisés et toutes les formes sont possibles. Cependant, il faut prévoir un accès pour l'entretien et le nettoyage (glace de protection). Les adaptations possibles sur le cadran sont l'heure numérique, date, mois, année, chronographe, compte à rebours, sonnerie. En ce qui concerne les fuseaux horaires, il est possible de faire dans le même cadran une deuxième horloge comportant un second mouvement permettant de lire les décalages horaires, et toutes adaptations horlogères. En vue d'une application industrielle, cette invention, par sa nouveauté serait susceptible d'intéresser l'industrie horlogère.

- REVENDICATIONS -

- 1.- Pendule, pendulette ou horloge, caractérisée en ce que son cadran est transparent, son mouvement est un mouvement très plat et très réduit, encastré dans l'épaisseur du cadran transparent et ses aiguilles, entraînées par son mouvement, sont agencées pour que leur partie centrale cache entièrement ledit mouvement qui est donc invisible.
- 5 2.- Pendule suivant la revendication 1, caractérisée en ce que son mouvement est mis à l'abri des poussières par un petit carter de protection.
- 10 3.- Pendule suivant l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que les aiguilles qui cachent le mouvement sont équilibrées.
- 15 4.- Pendule suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que ses aiguilles sont en aluminium, balza, plomb, laiton ou tout matériau équivalent.
- 5.- Pendule suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que son mouvement est électrique, et il comporte une rallonge de l'axe porte aiguille des minutes et du tube qui porte l'aiguille des heures.
- 20 6.- Pendule suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que son mouvement est mécanique et la chaussée porteuse de l'aiguille des minutes et la roue de canon porteuse de l'aiguille des heures sont allongées en conséquence.
- 25 7.- Pendule suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce qu'elle comporte au moins trois mouvements incorporés dans l'épaisseur du cadran transparent permettant de lire des décalages horaires.